

Ville de Hamilton - Réouverture des Centres pour l'enfant et la famille ON y va Foire aux questions

Mise à jour : 21 septembre 2020

Le présent document souligne les questions fréquemment posées pour appuyer notre communauté ON y va durant le processus de réouverture. Les questions sont regroupées par thèmes, et les réponses se trouvent dans l'ensemble du document :

Groupes.....	3
Accès.....	3
Dépistage et exclusion en cas de maladie.....	4
Nourriture	4
Main-d'œuvre	5

Nouveau

1. Les familles sont-elles autorisées à apporter des objets personnels tels que des poussettes, des sièges d'auto, des chariots, etc. dans un Centre pour l'enfant et la famille ON y va?
 - Dans la mesure du possible, les familles doivent éviter d'apporter des objets personnels au Centre pour l'enfant et la famille ON y va. Si certains objets comme des poussettes sont apportés, ceux-ci doivent être rangés de manière à éviter qu'ils soient en contact avec d'autres familles et qu'ils ne se touchent les uns les autres. Il n'est pas nécessaire de les désinfecter, mais il faut les ranger de manière à ce que les familles puissent les récupérer facilement sans toucher des objets appartenant à d'autres familles (p. ex. ranger les poussettes avec les poignées vers l'extérieur).
2. Si un enfant ou une famille obtient un résultat positif de dépistage de la COVID-19, qui est la personne responsable du suivi et du retour sécuritaire au programme?
 - Les familles qui obtiennent un résultat positif de dépistage de la COVID-19 seraient exclues de tous les centres pour une période de 14 jours et tant qu'elles n'ont pas reçu l'autorisation de la Santé publique.
3. Si un parent ou un fournisseur de soins décide de ne pas porter un masque pour des raisons médicales au Centre pour l'enfant et la famille ON y va, cette personne doit-elle demander un billet du médecin ou un autre document?

- Le port d'un masque ou d'un couvre-visage dans les endroits publics fermés est obligatoire en vertu du règlement municipal 20-155 de la Ville de Hamilton. Toutefois, il existe un certain nombre d'exceptions, notamment « Une personne qui a un problème de santé sous-jacent l'empêchant de porter un couvre-visage ».
 - On ne doit pas refuser l'entrée à une famille ou la stigmatiser si elle indique ne pas être en mesure de porter un masque ou un couvre-visage en raison d'une dérogation énumérée.
 - Un document médical n'est pas requis et ne doit pas être demandé dans ces circonstances.
 - On doit faire preuve de patience et de bienveillance alors que tout le monde s'adapte aux mesures et traverse cette période d'incertitude.
4. Les parents et les fournisseurs de soins doivent-ils porter un masque pendant qu'ils participent à un programme extérieur du Centre pour l'enfant et la famille ON y va?
- Le port du masque n'est pas requis à l'extérieur si des adultes peuvent maintenir une distanciation physique d'au moins deux mètres (six pieds) par rapport aux personnes qui ne font pas partie de la même famille.
5. Les enfants doivent-ils maintenir une distanciation physique de deux mètres (six pieds) par rapport aux autres enfants lorsqu'ils fréquentent un Centre pour l'enfant et la famille ON y va?
- On recommande de maintenir une distanciation physique en tout temps.
 - Parmi les moyens de favoriser la distanciation physique, citons la planification d'activités qui ne comportent pas d'échange d'objets ou de jouets, l'utilisation d'indices visuels pour favoriser la distanciation physique et, dans la mesure du possible, l'organisation des activités à l'extérieur plutôt qu'à l'intérieur afin d'avoir plus d'espace.
 - Il faut davantage tenir compte des activités à risque élevé telles que les repas et les périodes de transition, comme à l'arrivée et au départ .
 - Nous reconnaissons qu'il est difficile de maintenir une distanciation physique avec des enfants en bas âge et des nourrissons et que cela n'est pas toujours possible.
6. La vérification de la température est-elle obligatoire aux Centres pour l'enfant et la famille ON y va?
- Les exploitants des Centres pour l'enfant et la famille ON y va ne sont pas tenus de vérifier la température des enfants, des fournisseurs de soins ou du personnel dans le cadre du processus de dépistage quotidien, à moins qu'une personne en fasse la demande ou indique qu'on n'a pas vérifié sa température avant son arrivée.
 - Des thermomètres devraient être disponibles à tous les Centres pour l'enfant et la famille ON y va pour faciliter la vérification de la température au besoin.

- Les exploitants doivent tenir un registre des résultats de dépistage quotidiens (négatif ou positif) et conserver ces renseignements sur place.

Groupes

1. Quel est le nombre maximal de participants autorisés à chaque séance ON y va?
 - Au 20 août 2020, 15 personnes par séance seront autorisées. Cela ne comprend pas le personnel. Les plus petits Centres pour l'enfant et la famille ON y va peuvent choisir de réduire ce nombre de personnes pour assurer le maintien de la distanciation physique.
 - Ce nombre maximal s'applique aux programmes à l'intérieur et à l'extérieur.
2. Est-ce que la limite de 15 participants peut être dépassée pour permettre la présentation de programmes/d'événements complémentaires, tels que Bébé Picasso et Massage bébé, si ceux-ci ont lieu dans une salle de programme séparée du principal espace « libre accès »?
 - Oui, cela est permis, mais les horaires de chaque groupe devraient être décalés de façon à ce que les heures d'entrée/de sortie soient différentes pour chaque groupe, et la distanciation physique doit être maintenue en tout temps.
 - Il faudrait également tenir compte de l'utilisation possiblement accrue des installations sanitaires si plus d'un groupe de 15 personnes a accès au centre en même temps. Un nettoyage et une désinfection accrus de toutes les surfaces fréquemment touchées, y compris les installations sanitaires, devraient être effectués.
 - Les exploitants doivent s'assurer qu'il y a suffisamment d'employés au centre pour suivre les présences et le dépistage de chaque groupe.

Accès

3. Les familles peuvent-elles accéder à plus d'un Centre pour l'enfant et la famille ON y va?
 - Oui, cela est permis, à condition que chaque participant effectue la procédure de présence et de dépistage à chacun des centres qu'il choisit de fréquenter.
4. Devrions-nous limiter le nombre de fois où les familles peuvent accéder à un centre?
 - À ce moment-ci, nous ne limiterons pas le nombre de programmes ou de centres pour l'enfant et la famille ON y va auxquels une famille peut accéder. Toutefois, les exploitants voudront peut-être surveiller la situation alors que nous commençons à comprendre la demande de programmes en présentiel.
 - Au moment de la réservation, les familles seront encouragées à faire attention au nombre d'événements auxquels elles s'inscrivent en même temps.

5. Si une famille se présente à une séance/un événement ON y va sans avoir réservé une place, est-elle autorisée à y participer?
 - On encourage les familles à réserver une place avant la tenue d'une séance. Toutefois, si une famille se présente, elle peut participer à la séance s'il y a encore de la place et si elle a effectué la procédure de présence et de dépistage requise.
6. Que devrions-nous faire au sujet des familles qui réservent une place et qui ne se présentent pas?
 - Les places sont réservées pour les familles qui se sont inscrites au préalable. On devrait encourager les familles à annuler leur réservation lorsqu'elles ne peuvent pas participer à un programme, car cela peut empêcher d'autres personnes d'y accéder.

Dépistage et exclusion en cas de maladie

7. La vérification de la température est-elle obligatoire avant d'entrer dans un Centre pour l'enfant et la famille ON y va?
 - Bien que toutes les personnes prévoyant de se présenter à un Centre pour l'enfant et la famille ON y va sont encouragées à vérifier leur température avant leur arrivée, il n'est pas obligatoire qu'elles le fassent une fois sur les lieux.
 - Des thermomètres devraient être mis à la disposition des familles qui ne sont pas en mesure de vérifier leur température à l'avance.
8. Si la famille ne va pas bien et qu'elle est inscrite à des séances à d'autres emplacements, de quelle façon ces emplacements sont-ils avisés?
 - Si, à son arrivée, une personne ne réussit pas le questionnaire de dépistage ou si une fièvre est détectée, cette personne se verra refuser l'entrée dans le Centre pour l'enfant et la famille ON y va. La personne chargée du dépistage interdira l'entrée à la personne, et l'exploitant appuiera la décision et, au besoin, exécutera la décision. Il faudrait aviser toute personne qui échoue le processus de dépistage de communiquer avec son fournisseur de soins de santé, ainsi qu'avec la Santé publique au 905 974-9848, option 2, pour subir un test de dépistage.
 - On devrait demander aux familles d'annuler toutes leurs réservations aux autres emplacements jusqu'à ce qu'elles soient en mesure de participer aux programmes.

Nourriture

9. Les familles peuvent-elles apporter leurs propres collations?

- Oui, les familles peuvent apporter leur propre nourriture, mais il ne faudrait pas encourager le partage de nourriture parmi les participants qui proviennent de différents ménages.

10. Pouvons-nous continuer de préparer la nourriture en groupe?

- À ce moment-ci, il est préférable que ce soit les membres du personnel qui préparent la nourriture, la mettent dans les assiettes et la servent afin de réduire au minimum le risque.
- À ce moment-ci, on décourage les activités de préparation de la nourriture en groupe, mais ce n'est pas interdit. À la discrétion de l'exploitant, la préparation des repas en groupe peut avoir lieu, à condition que de multiples mesures de santé et de sécurité soient respectées (p. ex. maintenir la distanciation physique, ne pas partager les ustensiles, respecter les exigences en matière d'EPI).
- Si la nourriture est préparée en groupe, des pratiques sécuritaires de manipulation des aliments devraient être suivies, et toutes les surfaces fréquemment touchées devraient être notées par le personnel. Un nettoyage et une désinfection accrus des surfaces fréquemment touchées devraient avoir lieu.

11. Pouvons-nous manger en groupe?

- Oui, les collations/repas peuvent être pris en groupe, à condition de maintenir une distanciation physique de deux mètres entre toutes les personnes. L'hygiène des mains devrait être pratiquée avant et après les repas.

Main-d'œuvre

12. Les membres du personnel qui travaillent pour un organisme multiservice peuvent-ils travailler auprès de plus d'un Centre pour l'enfant et la famille ON y va, ou auprès d'un Centre pour l'enfant et la famille ON y va et d'un programme de garde d'enfants?

- Les exploitants devraient essayer d'adapter leurs modèles de dotation de façon à réduire au minimum la mobilité du personnel d'un emplacement à un autre, dans la mesure du possible. Lorsque ce n'est pas réalisable sur le plan opérationnel, afin de réduire au minimum le risque de transmission, les exploitants devraient s'assurer que tous les membres du personnel ont suivi la formation requise sur l'utilisation de l'EPI et qu'ils connaissent les diverses exigences en matière de santé et sécurité requises dans chaque centre de la petite enfance. De temps à autre, le personnel devrait passer en revue le matériel de formation sur la COVID-19.
- Les exploitants devraient connaître les conséquences possibles sur les programmes multiples si jamais un membre du personnel travaillant à plus d'un emplacement était exposé à la COVID-19.